

**COMPTE-RENDU DE  
LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR n°101/NP**



**Réunion le 22 juin 2020 à 18 H 30  
Chalet-logis de Blériot**

**Présents:** Norbert PERREUX, Bernard BEDUCHAUD, Daniel CHAIRON, Alain GOGIBUS, Jackie JAHYER, Francine PERREUX, André RICHEZ, Julien STRYJEK, Philippe TETART, Claudette VOLVERT.

**Absents excusés :** Cédric MARTIN, Jean-Pierre MARNEF, Jean-Denis MONNET, Teddy TORLET.

En préambule à la réunion, le Président tient à remercier chaleureusement Alain, Bernard, Daniel, Jean-Pierre et Teddy qui ont travaillé à la réfection et le réaménagement du chalet-logis pour les murs extérieurs, l'électricité refaite à neuf, le sol et la création d'un coin cuisine, et remercie également les autres archers qui ont donné un coup de main.

**1. Approbation du CR de la réunion n° 100:**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des participants.

**2. Calendrier de reprise après confinement :**

Jeudi 3 septembre 2020 : réouverture de Prieur

Vendredi 4 septembre : réfection des cibles de Prieur

du 8 au 11 septembre : Portes ouvertes

Samedi 21 et Dimanche 22 novembre : concours en salle

Samedi 9 janvier 2021 : concours jeunes

Samedi 16 janvier 2021 : assemblée générale

Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021 : championnat de la Marne à VERTUS

Campagne nature à Germigny les 10 et 11 avril 2021

Samedi 17 avril 2021 : tir à l'oiseau

Dimanche 9 mai 2021 : Tir 3D à Germigny

Samedi 5 juin : Amical nocturne

12 et 13 juin : T.A.E.

**3. Suivi de budget 2020 :**

Il reste à ce jour 5 600 € sur le compte courant de la Compagnie.

Des subventions nous ont été allouées : 3 563 € de la ville de Reims, 475 € du département de la Marne et 375 € de subvention exceptionnelle du département de la Marne représentant 1/4 du prix des 50 mousses que nous avons commandées pour la réfection des cibles campagne.

Anciennement le CNDS, actuellement PSF(Part territoriale du Projet Sportif Fédéral) devrait nous allouer 1 500 € cette année.

La SCEE nous a fait un virement de 1 000 € au titre du partenariat-Mécénat 2020 avec la Compagnie.

En dépenses pour l'instant, nous avons les achats effectués pour la réfection du chalet-logis, électricité, isolation et sol pour plus de 1 400 € et l'achat de plaques de mousse nécessaires à la réfection des cibles pour 1000 €.

Pour la Saint-Sébastien nous avons dépensé 709 € pour 600 € de recettes.

Pour le transport d'athlètes nous avons budgété 1 600 € mais aucun championnat n'a eu lieu en raison de la crise sanitaire.

Pour le budget de l'année prochaine nous prévoyons 6 000 € en équipements et 1 200 € en réparations.

#### **4. Réfection des cibles terrain :**

Nous allons refaire les cibles de tir en campagne avec les mousses que nous allons recevoir et s'il en reste il y a la cible à 70 mètres à refaire, il nous faut 7 plaques.

#### **5. Réparations et travaux Blériot et Prieur de la Marne :**

Sur le terrain il reste à terminer l'agencement des containers, notamment les étagères dans le petit container bleu. Les archives y seront entreposées ainsi que la comptabilité qui se trouvent aujourd'hui chez le président.

Il y aura aussi une couverture en tôle à installer entre les deux containers.

Concernant Prieur, les services de la ville nous ont informés de la livraison des stramits et la réservation d'une benne, la réfection des cibles est donc prévue le vendredi 4 septembre à 18 heures.

#### **6. Dossiers en cours :**

Par mail adressé avant la fin du confinement, Yannick LE BORGNE a demandé à Norbert une attestation de transfert pour aller dans un club lui correspondant mieux.

Norbert lui a répondu en lui expliquant qu'il ne pourrait pas le faire avant le 1er octobre et qu'il devait s'adresser directement au CRTA Grand Est pour avoir son autorisation.

Puis Yannick a demandé à Norbert un certificat de radiation pour qu'il puisse obtenir auprès du CRTA son transfert au 31 août.

Yannick a précisé à Norbert qu'il prenait sa licence à VERZY et qu'il viendrait s'entraîner sur le terrain de REIMS avec le bénéfice de la convention existante entre les deux clubs.

Cette convention nous a permis d'avoir un terrain de parcours extérieur permanent pour l'entraînement des archers et aussi pour obtenir le label d'argent. Elle a permis également aux archers de Verzy de tirer à Prieur et à Blériot.

Le parcours de tir en campagne de Verzy n'est plus utilisé par les archers de Reims.

Toute la procédure d'attribution des nouveaux labels est modifiée par la Fédération et le fait de disposer d'un terrain permanent pour les tirs de parcours n'apporte plus rien pour l'obtention de ces nouveaux labels.

L'article 7 de la convention de partenariat avec Verzy stipule :

*"La convention peut être résiliée sur demande de l'une ou l'autres des deux parties".*

La question soumise au vote du Comité Directeur est donc de savoir s'il faut résilier ou pas cette convention.

Après vote à main levée le Comité Directeur, à l'unanimité des participants, décide de résilier la convention liant la Compagnie d'Arc de REIMS à l'Archerie des Loups.

Le Président en informera l'Archerie des Loups.

### **7. Questions diverses :**

André suggère que les archers qui travaillent régulièrement au terrain pour diverses réparations et entretien, soient récompensés personnellement.

Le Président propose de remettre une tenue de Compagnie à Alain, Bernard, Daniel, Jean-Pierre et Teddy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 05.

La Secrétaire Générale,

**Claudette VOLVERT**

Le Président,

**Norbert PERREUX**